



Extrait du L'École Émancipée

<http://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article2461>

# Plainte contre Sud Education : mise au point de l'Ecole Emancipée

- Syndicalisme -

Date de mise en ligne : mercredi 29 novembre 2017

## **Description :**

Plainte contre Sud Education : mise au point de l'Ecole émancipée

---

L'École Émancipée

---

**Suite aux menaces de poursuites judiciaires du ministre Blanquer à l'encontre de Sud Éducation 93 qui organisait un stage syndical sur la question du racisme à l'école, la FSU n'a pas souhaité marquer publiquement son soutien malgré les demandes et arguments de l'École Émancipée, les camarades contestant et le contenu du stage et le mode d'organisation choisi. Nous avons fait le choix de nous adresser largement aux militantes et militants de la fédération sur ce sujet. Vous trouverez notre contribution ci-dessous.**

Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé le 21 novembre à l'Assemblée nationale vouloir engager des poursuites judiciaires contre Sud Éducation 93. Cette décision inédite fait suite à l'organisation par le syndicat d'un stage syndical portant sur les questions de racisme à l'école, stage comprenant des moments « non mixtes » et utilisant le terme de « racisme d'Etat ».

Il est à noter tout d'abord que cette prise de position du ministre vient en écho à une agitation menée par l'extrême-droite en particulier sur les réseaux sociaux.

Ensuite, il faut relever que si la pratique de réunions « non-mixtes » pour les personnes subissant des discriminations tout comme l'usage du terme de « racisme d'Etat » font l'objet de débats et de controverses, qui ne nous engagent pas en tant qu'École émancipée, ils ne constituent pas pour autant des délits et n'ont pas à être interdits. Blanquer entend-il porter plainte en diffamation contre les chercheurs qui utilisent des concepts qui ne lui conviennent pas ? Le débat contre les discriminations racistes a toute sa place à l'École et les organisations syndicales ont toute légitimité pour le mener comme elles le souhaitent.

Pour l'École Émancipée, la menace de Blanquer constitue une remise en cause des libertés syndicales, du droit à s'organiser, de la libre expression et de l'exercice de la démocratie. C'est devant ses mandantes et ses mandants qu'un syndicat est responsable, pas devant le ministre de tutelle qui n'a pas à s'immiscer dans ses affaires internes.

Trouverait-on Â« légitime Â» qu'on veuille interdire à un syndicat d'organiser un stage où serait discuté d'une désobéissance, voire d'une rupture avec les traités européens ou d'une sortie de l'UE ?

Est-ce qu'un syndicat du ministère du Travail peut dénoncer l'accord avec le MEDEF de sa ministre de tutelle sans être menacé d'être traîné devant la justice ?

Est ce que justement un syndicat de ce dernier ministère pourrait être Â« sanctionné Â» parce qu'exprimant un refus du tout carcéral d'une politique gouvernementale ?

Même chose pour un syndicat de la Territoriale qui appellerait la population à bloquer une mesure prise par son employeur ?

Serait-il Â« légitime Â» qu'un syndicat de la Fonction publique soit aussi menacé parce que qualifiant d'inégalitaire entre femmes et hommes, donc sexiste, l'organisation des carrières ?

La ministre de l'ESR pourrait-elle interdire, à un syndicat étudiant, l'organisation de réunion non mixte en son sein ?

Plus généralement, l'attaque de Blanquer, même si la plainte en diffamation est classée sans suite sur le terrain judiciaire, est avant tout une opération politique qui s'inscrit dans un contexte de criminalisation de l'action syndicale, au même titre que celle qui existe aujourd'hui au ministère du travail : une inspectrice du travail, représentante syndicale, est suspendue et sous le coup d'une procédure disciplinaire pour s'être exprimé publiquement lors d'une manifestation contre la politique de suppressions de postes de la ministre Péricaud...

C'est clairement une atteinte aux libertés syndicales, et un exemple patent de répression à l'encontre d'une militante.

C'est un élément du carnet de route de ce gouvernement qui choisit de passer à marche forcée sur les acquis sociaux pour imposer sa politique ultra libérale. Pour cela, il a besoin de défaire les organisations syndicales qui

organisent la résistance.

C'est pourquoi nous ne comprenons pas que la FSU ne soit pas plus offensive dans un refus de cette situation et ne se soit pas engagée avec les autres organisations syndicales de l'Education nationale qui ont choisi de dénoncer l'attitude de Blanquer. Nous sommes solidaires de cette prise de position syndicale unitaire. Il faut construire un vaste front syndical unitaire contre les offensives anti syndicales qui sont menées en ce moment au profit de politiques de régression sociale.

*L'équipe Ecole émancipée du BDFN FSU, le 29/11/17.*